

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU les articles L 2122-24, L 2122-27, L 2122-28, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et le Code Pénal,

VU l'arrêté interministériel du 17 mai 2001,

VU la demande d'entretien des espaces verts présentée par Monsieur ANDRIEUX David, chef d'équipe dépôt de voirie DEP/voirie signalisation à AMIENS MÉTROPOLE,

Vu le trafic routier très important route de Dury (VC4) à SALEUX.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entretien paysager des liaisons inter-communes au sein de la Métropole, qu'il y a lieu de procéder à des travaux de fauchage sur la route de Dury (VC4).

### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Le mardi 13 septembre 2022 de 5h00 à 12h00, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront strictement interdits sur la route de Dury (VC4).

**Article 3** : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise pendant la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être laissés propres.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur ANDRIEUX David, DEP/voirie signalisation d'AMIENS METROPOLE (d.andrieux@amiens-metropole.com).
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 08 septembre 2022

Le Maire,  
Isabelle RAMBOUR



Affiché le 08 septembre 2022